# Plan Climat Air Energie Territorial

# valence Romans AGGL

Rapport sur la consultation du public Du 17 septembre au 17 octobre 2018

Registre des observations et prise en compte par Valence Romans Agglo *Novembre 2018* 





#### Objet de la consultation

Le Plan Climat Air Energie Territorial est soumis à évaluation environnementale. Conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, une participation du public par voie électronique et papier a été effectuée. La présente consultation a ainsi eu pour objet de recueillir les observations du public sur le projet de Plan Climat de Valence Romans Agglo.

#### Présentation du projet

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est la réponse de Valence Romans Agglo aux enjeux du changement climatique et de la transition énergétique. Les 7 documents ci-dessous ont été mis à disposition du public :

- Le diagnostic territorial visant à présenter un état des lieux des enjeux énergie-climat, qualité de l'air, et adaptation au changement climatique.
- La synthèse stratégique présentant un résumé des enjeux du territoire et la stratégie de Valence Romans Agglo pour y répondre.
- Le plan d'action présentant les 82 actions concrètes du Plan Climat.
- L'évaluation environnementale estimant la pertinence et l'impact environnemental du Plan Climat.
- L'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Auvergne-Rhône-Alpes sur le Plan Climat de Valence Romans Agglo.
- La note de prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale par Valence Romans Agglo.
- Les cahiers de la concertation retraçant les différentes étapes d'élaboration du Plan Climat.

La stratégie de Valence Romans Agglo se décompose en six orientations :

- Axe Stratégique 1 : Aménager le territoire de Valence Romans Agglo dans la logique d'un TEPos résilient aux changements climatiques (21 actions)
- Axe Stratégique 2 : Améliorer la performance énergétique et climatique du patrimoine public (15 actions)
- Axe Stratégique 3 : Développer les énergies renouvelables, réduire les déchets en développant l'économie circulaire et l'écoconception, optimiser les systèmes d'assainissement à la hauteur du potentiel du territoire, développer les productions et l'usage des produits biosourcés, des procédés propres et sobres (16 actions)
- Axe Stratégique 4 : Développer une offre de mobilité adaptée à la diversité de l'espace communautaire, respectueuse de l'environnement et de la santé (8 actions)
- Axe Stratégique 5 : Adapter l'organisation de l'Agglomération et accompagner le changement (13 actions)
- Axe Stratégique 6 : Mobiliser les forces du territoire et les partenaires socio-économiques (9 actions)

#### Déroulement de la consultation et moyens d'information

La consultation du public s'est déroulée du 17 septembre au 17 octobre 2018. Un formulaire en ligne a été mis à disposition des contributeurs sur le site internet de Valence Romans Agglo. Celuici était accessible directement depuis la page d'accueil, ainsi que depuis les rubriques transition énergétique et Plan Climat. Le formulaire a été structuré de la manière suivante : prénom, nom, commune, qualité, contact et observations.

Concernant l'information du public, un affichage a été réalisé dans les bâtiments de Valence Romans Agglo et dans les mairies des 56 communes du territoire. Un communiqué a également été envoyé à la presse. Deux articles ont ainsi été publiés: un dans l'Impartial du jeudi 13 au mercredi 19 septembre 2018 et un autre dans l'Echo Drôme Ardèche du samedi 8 au vendredi 14 septembre 2018. En outre, un courrier d'information a été envoyé à près de 400 partenaires identifiés tout au long de l'élaboration du Plan Climat.

## Registre des observations du public sur le projet de PCAET

Consultation publique du 17/09/2018 au 17/10/2018

Nom prénom	
et coordonnées	Observations
Robin SAUTTER	Il me semble que l'exemplarité des élus n'a pas été évoquée. 80% de l'efficacité d'un plan climat dépend de la
Romans-sur-Isère	l'engagement des citoyens. Or pour que ceux-ci fassent un effort, les élus et toutes les autres personnes de référence
En qualité de citoyen	de la société, se doivent d'être exemplaires dans leur propre mode de vie. C'est mon point de vue de citoyen.
06/09/2018	
Marc LAURENT	Et alors pourquoi la mairie de Valence crée un parking inutile place Manouchian au lieu de végétaliser cet espace pour
Bourg-lès-Valence	y préserver un peu de fraicheur et un cadre de vie plus agréable pour les valentinois et visiteurs ????
En qualité de citoyen	
14/09/2018	
Sylvie FREYNE	Je vous demande de faire très attention à ne pas détruire la faune et la flore sous prétexte des énergies renouvelables.
La Baume-Cornillane	résultat serait pire que la solution. Nous l'avons vécu à mainte reprise. L'interdiction immédiate de destruction de sites
En qualité de citoyenne	naturels devrait faire partie de la loi.
03/10/2018	
Frédéric IMBERT	Le plan climat ne se centre pas suffisamment sur les économies d'énergie que nous pourrions faire; Par exemple,
Montvendre	l'éclairage des villes, des ronds-points, des carrefours toute la nuit est un gaspillage monstre sans apporter un élément
En qualité de citoyen	de sécurité supplémentaire. Bon nombre de déplacements travail-domicile et de double chauffage ou climatisation de
03/10/2018	local pourraient étre éviter grâce au télétravail. Certaines lignes de ramassage scolaire effectuées avec des cars de 60
	places tournent pour 1 à 2 élèves. Des taxis seraient plus appropriés. Quid de l'énergie et de l'eau et des herbicides
	dépensés par l'entretien de patinoire, de pelouse de stade, de parcours de golf,
	Parler de transition énergétique est un fait, envisager l'énergie comme une chose limitée est une chose encore plus
	primordiale. Rien ne se perd, tout se transforme. Créer de l'énergie quel qu'elle soit produira des rejets.
	Bonne journée,
	Frédéric

Frédéric IMBERT	Bonjour,
En qualité de représentant de	voir ci joint la pièce jointe,
l'association « Sauvons la	Merci
Raye »	Pièce jointe : En Annexe 1
https://fr-	
fr.facebook.com/SauvonsLaRaye	
03/10/2018	
Clémence RICHEUX	Bonjour, et bravo pour la consultation. Locaverre développe un projet de création d'une filière de consigne de verre sur
Romans-sur-Isère	le territoire, et entre dans l'axe développement éco et transition écologique. Nous souhaiterions être associé au plan
En qualité de cheffe de projet	climat. Bien à vous,
Locaverre	Clémence Richeux
04/10/2018	Pièce jointe : En Annexe 2
Véra JARRY	J'ai juste parcouru le sommaire, c'est un pavé !
Romans-sur-Isère	Ce n'est pas un commentaire, mais une suggestion : pour limiter l'impact des canicules estivales il me semble qu'il
En qualité de citoyenne	faudrait planter des arbres le plus possible, et surtout en ville : à Romans dans le centre-ville il y a eu un élargissement
04/10/2018	des trottoirs, c'est bien. Il y aurait eu en même temps plantation d'arbres pour donner de l'ombre et de la fraîcheur,
	aurait été encore mieux. En plantant bien sûr des espèces résistantes à la chaleur et à la sécheresse que nous subissons maintenant l'été ici.
Vincent MUSQUAR	Bonjour, j'étais très motivé pour participer à la consultation mais quand je vois la masse de documents c'est
Romans-sur-Isère	décourageant
06/10/2018	Personnellement ce que j'attends de ce plan c'est qu'il donne un mode d'emploi très simple pour contribuer
	quotidiennement à la préservation de nos ressources.
	Il faut que les projets de conversion de mobilité et de consommation soient applicables chaque jour pour la majorité
	des citoyens.
Hervé CLARET	Non aux éoliennes: laides, bruyantes, fragiles, inefficaces et coûteuses. Oui au solaire.
Valence	
En qualité de particulier	
06/10/2018	

Jérémy FAURIE	Bonjour,
Romans-sur-Isère	ce que je constate une fois de plus, c'est que le secteur industriel est une fois de plus écarté des décisions alors même
En qualité de citoyen 08/10/2018	que le diagnostic constate que ce domaine contribue grandement au problème climatique (ce n'est d'ailleurs pas un scoop). On explique cela comme suit "les marges de manœuvre du secteur industriel restent à approfondir" (cf synthèse plan climat).  Alors oui, on s'excuse d'avance, dans le document, de la capacité réduite de l'agglomération sur le transport des personnes et des marchandises. Et c'est bien comme ça on va proposer des changements internes aux services de l'agglo déjà amorcés pour la plupart = risque d'échec quasi nul pour des mesures louables aux effets moins importants (mais il n'y a pas de petit geste, je l'accorde).  Bilan j'y vois un manque d'ambition. L'agglo répète à son échelle ce que chacun de nous fait déjà à son niveau (des petits gestes pour se donner bonne conscience).  Voilà, content des 80 propositions, c'est concret, c'est utile Mais déçu du peu d'ampleur des engagements face à un vrai défi climatique et énergétique.
Daniel POINTURIER St Marcel-lès-Valence En qualité de retraité de l'industrie 09/10/2018	la politique des petits pas n'est pas à la hauteur des enjeux. Nous sommes en situation de guerre contre le changement climatique donc prenons des dispositions de guerre.  Nous devons réduire de 40% la consommation d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon)  Rationnons l'offre de ces énergies en réduisant l'importation des volumes.  Les gouvernements confrontés aux situations de guerre l'ont fait !!!  10% de réduction tous les deux ans, la société s'adaptera jusqu'à atteindre les objectifs.  et nous ferons tâche d'huile. C'est tout de même mieux que de continuer à détruire la planète qui ne pourra plus assurer la vie de nos petits-enfants. L'urgence est à nos portes!
Christian COMBE Valence 09/10/2018	Très intéressant. Concernant la qualité de l'air et la biodiversité je n'ai rien trouvé concernant le développement des espaces végétalisés dans Valence. Trop de constructions (ancienne prison par exemple) pas assez de parcs squares et jardins mêmes de taille modeste. Même si cela est abordé dans le plan comment lutter contre la pollution en provenance de l'A7 ? Tous ces camions en transit dans l'axe rhodanien c'est inacceptable. Concernant le bruit il faut lutter contre les véhicules principalement les 2 roues exagérément bruyants. Oui pour un plan vélo ambitieux et des aires de stationnement en périphérie avec des navettes

Monique ELIAS	A quand l'annonce de mesures concrètes ? Ex : arrêtons le goudron noir, il y a des alternatives. Arrêtons aussi les
Valence	cultures trop gourmandes en eau comme le maïs : l'Ecoutay en est un triste exemple !
10/10/2018	
Christophe CLAVEAU	Il faudrait plus d'incitation pour les particuliers pour installer du Photovoltaïque par des aides financières. Il y aurait
Barbières	besoin de développer une offre plus importante de transports en commun au départ de petites communes de
11/10/2018	l'agglomération et aussi savoir les horaires des bus des collégiens afin d'utiliser ses transports. Favoriser l'achat de vélos électriques par des aides et développer plus les pistes cyclables.
	Inciter plus au compostage individuel et collectif dans les quartiers et stopper le fonctionnement des centres de valorisations totalement obsolète.
	Mettre en place des réunions "conversation Carbone" pour les habitants et développer les actions d'éducation à
	l'environnement pour les scolaires et le périscolaire. Favoriser les coins de nature dans les établissements scolaires et enlever le bitume dans les cours d'école.
Axelle RIAILLE	Bonjour,
Saint-Paul-lès-Romans	Sauf erreur de ma part je ne vois rien sur :
En qualité de citoyenne 12/10/2018	- la réduction de la pollution lumineuse liée aux activités commerciales pourtant réglementée (impact sur la santé humaine et la biodiversité, consommation d'énergie)
12/10/2016	- la réduction des usages ancestraux du chauffage bois (foyer ouvert, vieux poêles et inserts) et l'aide aux particuliers en la matière (impact qualité de l'air, performance énergétique et rejet GES)
	- l'adaptation au réchauffement climatique des pratiques et des logements et ERP et notamment en lien avec le vieillissement de la population et l'enfance (impact santé publique)
	- la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique du territoire et des politiques publiques locales
	- une réflexion sur la sobriété des usages numériques et lien avec les dépenses énergétiques qu'ils génèrent et les désordres de la santé humaine avérés
	- l'impérieuse nécessité de ne plus consommer du foncier agricole et forestier pour des opérations de logements ou de commerce afin d'assurer le rôle de pièges à carbone de ces espaces. Donc nécessité de rénover l'ancien. Taxe à la vacance des locaux. Obligation de céder à la collectivité selon un prix fixé par les domaines.
	En tout cas bravo pour le travail initié, en espérant que cela soit réellement porté politiquement et que le PCAET ne fasse pas que répondre à une obligation légale de lancement d'une telle démarche.  Cdt,

Pierre DEN	Bonjour,
Saint-Marcel-lès-Valence	Deux remarques sur des points absents des différents documents :
15/10/2018	- La possibilité de créer une "frontière verte" autour des deux principales agglomérations de notre territoire. Il s'agirait d'inscrire sur nos documents d'urbanisme des espaces naturels interdits de construction tout autour des centres urbains importants. Il s'agirait en quelques sorte d'une frontière entre front bâti et zone rurale/agricole/naturel. Plusieurs avantages : psychologiquement, les décideurs publics se diront : "Au-delà, pas de construction, il faut privilégier les dents creuses à l'intérieur du périmètre". Deuxièmement, on évite donc l'étalement urbain et la "rurbanisation", très marqué par exemple à Saint-Marcel-Les-Valence. Troisièmement, ces espaces naturel" nouvellement créés, pourront être plantés (absorption de CO2) ou servir de zone d'expansion de crues, permettant ainsi de répondre à d'autres enjeux du PCAE. Enfin, cela peut servir d'espaces récréatifs pour les urbains.  Ma seconde remarque est relative aux haies. La fiche action 15 prévoit d'encourager à leur plantation. C'est une très
	bonne initiative. On pourrait cependant aller plus loin en protégeant celles qui sont déjà sur place en les inscrivants dans les PLU en tant qu'élément caractéristique du paysage (leur mode de protection se rapprocherait alors des Espaces Boisées Classées (demande à la DREAL en cas de destruction)).
	Cordialement
Patrick BERRUET Montélier En qualité de Directeur de projets chez Icare Développement 15/10/2018	Bravo pour ce travail de recherche et de concertation qu'on imagine conséquent. Nous espérons avec vous que le contexte national et régional sera favorable aux objectifs ambitieux de rénovation et de construction de bâtiments énergétiquement performants!
Fabienne CHAUMAZ Malissard 15/10/2018	Complètement d'accord avec les mesures consultées pour la mise en place du plan climat dans notre région.  Avec une question : concernant les mesures prises en faveur d'une amélioration de la qualité de l'AIR et de la prévention du BRUIT, il y a très certainement des contrôles à mettre en place concernant l'activité de l'aéroport de Valence!!
Denis KIEFFER	De beaux projets.
Valence En qualité de retraité 16/10/2018	Et un absent important : le déplacement doux en vélo, trottinette,

Bruno COMBOURIEU Alixan En qualité de Président de Rovaltain Research Company 16/10/2018	Les éléments constitutifs du Plan Climat de VRA sont très bien présentés et les actions relativement bien détaillées. Une attention particulière à l'Axe opérationnel 3 "Préserver les écosystèmes naturels et les continuités écologiques", fiche Action 13. En effet, plusieurs actions, tout en étant essentielles, paraissent ambitieuses. Et les moyens alloués à ces actions ne sont pas détaillés à ce stade. C'est plus particulièrement le cas des actions d) et f). L'action d), si elle est portée par un institut de recherche ou un institut technique, devra être pilotée par VRA afin que les livrables puissent être appliquées directement aux problématiques de VRA et ne pas laisser la porte ouverte à de nouveaux questionnements scientifiques ou techniques. En ce qui concerne l'action f), qui s'inscrit pleinement dans les objectifs/exigences de la DCE, il semble également nécessaire de cadrer les choses pour que des retombées directes puissent être envisagées à l'échelle de l'agglomération.
Michel MANGIN	Bonjour,
Chabeuil 16/10/2018	je pense que, sur deux points, le plan est critiquable: la géothermie repose sur le seul projet Fontroche, et les garanties fournies, personnellement, nulle envie de retrouver des saletés dans une nappe à plus de 2 km de profondeur! Et je pense que la ressource forêt locale est insuffisante pour produire et le bois énergie, et augmenter la part du bois construction, sauf à aller encore plus loin dans l'exploitation qui nous laisse déjà des chemins archi défoncés, des arbres abimés le long des pistes d'exploitation, et des ambroisies sur les places de chargement des grumiers, et les chemins qui y mènent.
Bérenger RACINET	Prenez le vélo au sérieux ! c'est un mode de transport efficace, sobre , sans bruit , sans accaparement de l'espace public
Chabeuil 16/10/2018	et qui apporte bien être et santé à ses utilisateurs . Il faut développer au maximum le vélo comme transport, par tous les leviers. Autre point l'éclairage toute la nuit dans les lotissements qui pourrait et devrait être supprimé totalement. Et des contrôles et règles plus strictes pour les commerces dont les enseignes sont allumés alors que le magasin est fermé. Fermeture du magasin = fermeture des lumières. Beaucoup de gaspillage d'énergie sur les déplacements (fréquents) de moins de 5 km en voiture individuelle et beaucoup de gaspillage d'électricité qui nuit à la faune et nous coupe du cosmos. Le covoiturage doit aussi être beaucoup plus encouragé par tous les leviers possibles
Frédéric ANDRE	Personnellement j'ai évalué mon impact énergétique, déchet, alimentation. Je fais des efforts pour limiter mon impact
Valence	sur ces sujets:
En qualité de Citoyen et	- J'ai installé des panneaux solaires et isolé ma maison.
d'ingénieur en industrie	- Je covoiture quand je peux 1 à 2 fois par semaine pour 40km aller de trajet.
16/10/2018	- Je roule en E85 via un kit à installer

- Je trie.

- J'essaye de consommer local et peu de viande.
- Biodiversité, j'arrache l'ambroisie que je croise, j'ai participé aux dépollutions de l'herbasse...

Bref, le point que je veux aborder est le TRANSPORT et le travail. Voir figure 24. Concrètement le schéma urbain est pensé pour le tout-voiture. Les zones industrielles, les zones commerciales sont pensée pour être accessible en voiture (exemple parc saint paul sans accès en vélo par exemple).

Sur une grande partie des routes on ne peut pas rouler en sécurité en vélo ou "modes doux". Pour les déplacements courte distance il est nécessaire de penser tous les aménagements d'infrastructures (routes, pont, zones commerciales, cités...) permettant d'avoir un accès facilité et sécurisé en mode doux.

Autre problématique, le déplacement moyenne distance. Le train (hors romans-valence) ou tram n'est pas développé dans ce territoire. Les transports en commun moyenne distance et efficaces (bus intercité) ne répondent pas au besoin horaire de travail. Il ne faut pas trop attendre des évolutions technologiques des voitures comme vous le mettez 3L/100km en dans quelques dizaines d'année. Les voitures hybrides et électriques étant très polluante (rejet CO2) à la production des batteries.

Donc pour moi l'important c'est des moyens de transport collectifs moyenne distance, puis ensuite des moyens doux pour le dernier kilomètre.

Merci de votre attention.

Pièce jointe : En Annexe 3

Oriane MALBURET-VYE Châtillon Saint-Jean En qualité de Vétérinaire 16/10/2018 Le GIEC a rendu son rapport il y a 1 semaine et celui-ci est alarmant. Sans changement drastique de nos façons de vivre, la température va augmenter d'1,5°C très rapidement et les conséquences sur la biodiversité seront dramatiques.

Faisons de notre agglo, une agglo exemplaire et pionnière pour la France. On ne peut pas se féliciter de mesures partielles (ex de l'éclairage public, avec extinction la nuit dans 15 communes/ 56...), il faut des objectifs forts.

Concernant l'agriculture et la santé animale (et par conséquent humaine), qui est mon domaine d'activité, il est urgent d'inciter les exploitations agricoles à se convertir en Bio.

On parle de 10% des exploitations drômoises en AB, sachant que la Drôme est un département phare dans le Bio, ce 10 % reste bien trop maigre...

	Il faut pouvoir aider les agriculteurs à la conversation sans les assommer de nouvelles réglementations mais plutôt en leur transmettant des informations simples sur la perte de la richesse du substrat du sol en lien avec l'utilisation d'engrais chimiques, l'utilisation de pesticides, l'usage massif d'antibiotiques dans les élevages Étant vétérinaire conseil auprès des grands cheptels et spécialisée en médecines alternatives, je côtoie beaucoup d'éleveurs en AB, qui ont des exploitations aussi rentables que des exploitations conventionnelles, voire meilleures.  Il est urgent de modifier nos façons de travailler, de nous déplacer, de consommer Nous ne pouvons pas nous contenter de simples mesurettes. Pour que chacun puisse se sentir acteur du changement, pourquoi ne pas organiser des réunions publiques d'informations avec l'intervention de divers experts. Pour ma part, je suis tout à fait disposée à communiquer dans le domaine qui me concerne, c'est-à-dire l'évolution des modes d'élevages et l'utilisation raisonnée du médicament.
Sébastien BERGER En qualité de Docteur en Sciences - Photovoltaïque 16/10/2018	Bonne dynamique initiale mais il faut plus de Photovoltaïque individuel, des aqualiennes (utiliser les rivières pour produire de l'énergie) et replanter des arbres et des haies pour drainer et couper du vent naturellement.
Noé DELARGILLIERE Valence En qualité d'ingénieur 17/10/2018	Bonjour, Je suis content que la ville où j'habite porte des objectifs ambitieux en termes de transition énergétique. L'urgence climatique impose que les politiques prennent à bras le corps la mission qu'ils ont de fixer des règles collectives. Nous n'avons plus le temps d'attendre un vent de citoyenneté écologique qui responsabilisera et/ou culpabilisera les individus avant d'aboutir à des changements de société. Le système écologique, le système économique et le système énergétique sont trop complexes pour que l'individu, et même l'entreprise en tant que personne morale soit d'une part capable de prendre des décisions qui demande une analyse fine des enjeux, et d'autre part que la somme de décisions plus ou moins homogènes permettent d'atteindre des objectifs communs de lutte contre le réchauffement climatique. Les structures publiques, et donc l'Agglomération ont un rôle crucial à jouer en ce sens, et je ne soutiendrais aucune politique qui irait dans un sens contraire.  Le Plan Climat Air Energie Territorial de Valence Romans Agglomération, présente une vraie démarche d'économie d'énergie qui pour moi est indispensable pour rendre la transition énergétique possible et pérenne.  Les premières actions prévues par le plan prenne en compte les PLU et les métiers proches de l'urbanisme, mais j'ai été très insatisfait de ne pas trouver d'objectif explicite en termes de limitation de l'artificialisation des sols. C'est un enjeu très important pour la biodiversité, et la présence de végétation indispensable à une régulation du cycle de l'eau, dont on a malheureusement vu les conséquences récemment. Le développement des zones végétales comme puits de

carbones pourrait être aussi intéressant...

Le plan regrette l'abandon d'un contournement routier de Valence, alors que ce contournement, et les nouveaux franchissements routiers du Rhône envisagés dans le SCOT, sont clairement incompatibles avec une réduction suffisante des gaz à effet de serre pour le secteur du transport, et sont de plus impactant vis à vis de la qualité de l'air. A Lyon, une consultation citoyenne publique en amont de la rédaction du plan a été organisée, cela a-t-il été prévu pour ce PCAET ? J'aurais aimé y participer si j'avais eu l'information.

Il pourrait être intéressant de proposer des messages de sensibilisation auto-collants (nudges) à utiliser un peu comme des "STOP PUB" des boites aux lettres. J'habite en collocation et les petits messages de bonnes pratiques sont efficaces pour partager ma préoccupation vis-à-vis des déchets par exemple.

Je vois assez peu d'actions envisagées sur le développement de l'approvisionnement par circuit court, sauf erreur de ma part il n'y a pas de soutien au développement d'une monnaie locale non plus (voir Sacré Croissance de Marie Monique Robin pour en comprendre l'intérêt économique...)

Dernière remarque : les schémas et figures ne sont pas lisibles dans la visualisation pdf du document de synthèse non technique...

Merci et bravo pour votre travail et pour l'engagement de l'agglomération en faveur de la durabilité de l'humanité!

#### Romain RIVET Valence 17/10/2018

Le Plan Climat Air Energie Territorial de Valence Romans Agglomération, malgré de nombreux aspects encourageants, présente de graves lacunes au regard des enjeux suivants :

- \* TRANSPORT:
- il n'y a pas d'ambitions ni de moyens chiffrés sur les reports modaux en termes de km de piste cyclable, de zones piétonnes, etc.
- pas d'ambition spécifique sur l'amélioration de la desserte TER TGV de Valence TGV
- le plan évoque l'abandon d'un contournement routier de Valence comme problématique, alors que ce contournement, et les nouveaux franchissements routiers du Rhône envisagés dans le SCOT, sont clairement incompatibles avec une réduction suffisante des gaz à effet de serre pour le secteur du transport
- \* GOUVERNANCE
- faible implication citoyenne dans la définition et la mise en œuvre et le processus de gouvernance du PCAET
- \* URBANISME & BIODIVERSITE
- il n'y a pas d'objectif explicite de gel de l'artificialisation des sols

	* ECONOMIE LOCALE - il y a peu d'ambitions et d'actions envisagées sur le développement des circuits courts, pas de soutien au développement d'une monnaie locale
Simon SALVADOR	Veuillez trouver ci-joint les commentaires de la Chambre d'agriculture sur le projet de PCAET de VRA.
En qualité de chargé d'études	
aménagement à la Chambre	Pièce jointe : En Annexe 4
d'Agriculture de la Drôme	
17/10/2018	Synthèse des observations :
	<ul> <li>Ressource en eau : distinguer les ressources en déficit quantitatif des ressources qui ne sont pas en déficit, point d'attention sur l'augmentation des besoins d'irrigation due au réchauffement climatique, difficulté de coupler les enjeux d'inondation et d'irrigation pour le développement des retenues d'eau.</li> <li>Energies renouvelables : faire attention au développement de l'éolien à proximité des secteurs AOC viticoles notamment, refus du développement du photovoltaïques sur les espaces agricoles avec toutefois mise en lumière du projet pilote agrivoltaïque sur le site de la SEFRA à Etoile sur Rhône, soutien des projets de méthanisation agricoles portés par des agriculteurs.</li> <li>Tourisme durable : demande d'appuyer la démarche d'agritourisme de VRA sur la structure « Bienvenue à la Ferme » développée par les Chambres d'agriculture.</li> <li>Fiche action 80 : la CA 26 demande à veiller à ne pas opposer agriculture bio et conventionnelle et à s'appuyer sur le dispositif Agrilocal pour développer les produits locaux dans la restauration collective.</li> </ul>
Magali GOURDON	Un PCAET qui englobe des objectifs déclinés par thématique et dans lequel chacun peut trouver, que ce soit à titre
Portes-lès-Valence	professionnel mais aussi personnel, des axes à améliorer afin de participer à la préservation de notre environnement,
En qualité de Responsable	de notre santé pour nous mais aussi et surtout pour les générations futures.
QSE	Le Groupe auquel notre entreprise appartient par la mise en place d'actions au quotidien (déclinées dans les différentes
17/10/2018	structures) ou lors de la réalisation de projets participe d'ores et déjà et participera, à son échelle, à la réalisation des différents défis du PCAET.
Frapna Drôme Nature	Notre association regrette l'adoption par Valence Romans Agglo d'un tel PCAET qui sera sans effet positif pour le
Environnement Valence	territoire alors que son diagnostic met en évidence l'impérieuse nécessité d'agir et d'agir de toute urgence.

En qualité d'association pour la	Pièce jointe : En Annexe 5
protection de l'environnement	
17/10/2018	<ul> <li>Synthèse des observations:</li> <li>La FRAPNA indique ne pas avoir été associée à l'orientation du PCAET</li> <li>La FRAPNA émet des réserves sur les objectifs du PCAET pas assez ambitieux dans les domaines du bâtiment et des transports</li> <li>La FRAPNA juge que le PCAET ne porte pas d'actions d'évitement ni de réduction des pollutions tout comme des consommations d'énergie</li> <li>La FRAPNA demande à ce que le PCAET soit revu au regard du dernier rapport du GIEC, demande à ce qu'une analyse soit menée sur les plans précédents, demande à ce a qu'une réflexion transversale soit menée sur l'aménagement du territoire au sens large, dénonce un manque de plan de financement et manque de concertation</li> </ul>
Sébastien GREHANT	Cf fichier joint
Grenoble	
En qualité de chef de projet photovoltaïque	Pièce jointe : En Annexe 6
17/10/2018	Synthèse des observations :
	<ul> <li>Créer une plateforme web ouverte à tous sur l'ambroisie, le suivi de la biodiversité, et la qualité de l'air.</li> <li>Travailler la stratégie qualité environnementale au niveau de la région pour éviter les distorsions économiques notamment pour mobiliser les bâtiments économiques pour le photovoltaïque.</li> </ul>

#### Note justificative sur la prise en compte des observations du public par Valence Romans Agglo

Trente commentaires ont été formulés par le public lors de la consultation sur le projet de Plan Climat Air Energie Territorial. Les commentaires proviennent d'habitants du territoire (21 commentaires), d'associations (2 commentaires), d'entreprises (5 commentaires) et d'organismes publics (2 commentaires). Nous les remercions pour leur contribution.

Ces commentaires ont porté sur la méthode d'élaboration du PCAET et sa gouvernance, les ambitions du PCAET et les consommations d'énergie, l'aménagement du territoire, l'impact des énergies renouvelables sur l'environnement, les transports et enfin l'agriculture. La moitié des commentaires saluent dans leurs propos la qualité du Plan Climat.

La présente note apporte des éléments de réponse sur les observations et propositions formulées.

#### **Gouvernance et concertation**

Plusieurs remarques ont porté sur la gouvernance du Plan Climat et la concertation mise en œuvre tout au long de l'élaboration.

Valence Romans Agglo a pris la décision, dès juin 2015, d'élaborer un Plan Climat anticipant la future réglementation sur les PCAET (décret paru le 28 juin 2016 qui intègre désormais un volet Air) et de partager les grandes étapes de l'élaboration du PCAET et son contenu avec de nombreux acteurs locaux afin d'ajuster, si nécessaire, la feuille de route de cette démarche territoriale dont les études de diagnostic ont été lancées en décembre 2015.

Le livret de la concertation, document constitutif du PCAET, retrace les moyens déployés par Valence Romans Agglo pour associer l'ensemble des acteurs locaux tout au long de la démarche illustrant ainsi la forte volonté de l'agglomération de déployer une large démarche de concertation tout au long de la démarche.

En particulier, la détermination de la stratégie énergétique a été menée grâce à l'outil « Destination TEPOS » élaboré par le CLER, réseau des acteurs de la transition énergétique. Cette démarche qui a amené de nombreux acteurs à participer a permis de fixer des objectifs chiffrés ambitieux mais également réalistes notamment dans le domaine résidentiel et celui des transports.

Le livret de la concertation peut être téléchargé sur le site internet de l'Agglomération avec les autres documents du projet de Plan Climat.

Cette démarche de concertation sera pérennisée tout au long de la mise en œuvre du Plan Climat par l'organisation de forums et d'ateliers thématiques annuels.

Rappelons que le Plan Climat de Valence Romans Agglo s'appuie sur le processus européen Citergie<sup>1</sup> et bénéficie à ce titre de l'accompagnement durant 4 ans d'un conseiller Citergie qui assure une revue annuelle intégrale des actions du PCAET avec l'ensemble des élus, des services et des acteurs concernés. Cette démarche d'évaluation permanente permet d'inscrire le PCAET dans une démarche d'amélioration continue avec des ajustements en cours de mises en œuvre si nécessaire.

Le grand public continuera également d'être associé et consulté tout au long de la mise en œuvre du Plan Climat. Pour compléter l'appropriation du PCAET par les citoyens, un livret de synthèse sera édité début 2019 en réponse à différents commentaires proposant la diffusion de documents simples et accessibles.

Enfin, soulignons que Valence Romans Agglo organise des campagnes pédagogiques envers les écoles du territoire permettant ainsi de sensibiliser plus de 1000 élèves sur la transition énergétique chaque année.

#### **Ambition du Plan Climat**

Quelques remarques ont regretté l'ambition du Plan Climat vis-à-vis des enjeux du changement climatique et le manque de lisibilité sur les moyens financiers et le dispositif de suivi.

Nous souhaitons rappeler ici que le PCAET a pour objectif d'apporter une réponse locale et concrète aux enjeux climatiques. La réglementation nationale place ainsi les collectivités locales au cœur de la transition énergétique. Toutefois, le PCAET doit également s'articuler avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) en cours d'élaboration qui lui-même décline au niveau régional la loi pour la Transition Energétique pour la Croissance Verte (en particulier la Stratégie Nationale Bas Carbone et la Programmation Pluriannuelle de l'Energie) laquelle traduit les engagements de la France suite à l'Accord de Paris et aux scénarios du GIEC.

Il paraît ainsi difficile à notre échelle de répondre de manière isolée à ces enjeux mondiaux en passant outre les engagements nationaux d'autant plus que notre agglomération est reconnue et citée comme l'une des collectivités en pointe sur ces sujets en France.

La stratégie énergétique du PCAET prévoit en effet une réduction par près de 50 % des consommations d'énergie tous secteurs d'activité confondus à l'horizon 2050, objectif cohérent avec l'ambition de Territoire à Energie Positive. Mais au-delà du plan d'actions 2018-2023, c'est bien la mise en dynamique de l'ensemble des acteurs du territoire qui seule pourra garantir l'atteinte des objectifs.

C'est pourquoi l'agglomération a cherché à réinterroger l'ensemble de ses politiques publiques pour s'inscrire dans une démarche systémique à l'échelle du territoire.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Citergie est un processus européen labellisant décliné en France par l'ADEME. Valence Romans Agglo a obtenu fin 2018 le second niveau de label venant récompenser la qualité et l'ambition de sa politique air énergie climat, le label étant attribué par une commission nationale constituée de membres indépendant experts de la transition énergétique

Les moyens humains mobilisés pour cette démarche sont conséquents et en l'état de la politique nationale, il ne semble pas possible d'être plus ambitieux au niveau local compte tenu notamment du contexte budgétaire des collectivités. C'est dans ce contexte que le plan d'actions a pu être chiffré grâce à un important travail des services et des partenaires de Valence Romans Agglo. Bien que poussé, ce travail de chiffrage n'a pas pu être étendu à l'ensemble des actions partenariales ainsi qu'aux actions de « fond », autrement dit là où le budget reflète avant tout une dynamique de territoire et où les chiffres ne seraient que peu précis. Par ailleurs, la plupart des fiches actions disposent d'indicateurs de suivi : 286 indicateurs ont été mis en place pour suivre les 82 actions du PCAET et ses impacts sur le territoire, dont 61 indicateurs Citergie.

#### Aménagement du territoire et transports

Plusieurs commentaires formulés par le public portent sur les questions d'aménagement du territoire et plus particulièrement d'artificialisation des sols, de végétation en zone urbaine et de modes de transports.

En premier lieu, il faut noter que la réglementation a prévu des articulations également avec les documents de planification à l'échelle locale en sus de la compatibilité avec le SRADDET, ceci afin de garantir progressivement la mise en cohérence des différents documents de planification sur le territoire. En particulier, le PCAET doit prendre en compte le Schéma de Cohérence Territoriale<sup>2</sup>, le Plan de Déplacements Urbains<sup>3</sup> comme le Programme Local de l'Habitat<sup>4</sup> et les Plans Locaux d'Urbanisme<sup>5</sup> doivent eux être compatibles avec le SCoT.

Le Plan Climat n'a donc pas vocation à se substituer à ces différents documents de planification qui portent dans leur secteur les stratégies d'aménagement (SCoT et PLU), de mobilités (PDU) ou encore d'habitat (PLH). Au contraire, tout au long de la démarche, Valence Romans Agglo s'est attaché à ce que les enjeux air énergie climat et les objectifs du PCAET soient bien intégrés dans ces différents documents pour la plupart en cours d'élaboration. Cette mise en cohérence a d'ailleurs été étendue au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bas Dauphiné – Plaine de Valence afin d'accroître les ambitions locales en matière d'adaptation au changement climatique.

L'aménagement du territoire et la lutte contre l'artificialisation des sols sont des objectifs fondamentaux du SCoT qui fixe un objectif de division par deux de la consommation de terres agricoles et naturelles (par rapport à la période 2001-2014) et instaure par exemple la mise en place de fronts urbains dans l'objectif de poser des limites à l'extension urbaine ou villageoise sur des secteurs à enjeux pour l'agriculture ou les continuités écologiques.

Les fiches actions 1 « Assurer la cohérence territoriale des objectifs air énergie climat santé » et 3 « Mettre en œuvre une planification urbaine résiliente en lien avec le SAGE, le SCoT et le PLH » du Plan Climat illustrent ce travail d'articulation entre les différents documents de planification.

-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> sur notre territoire, il s'agit du SCoT du Grand Rovaltain

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Valence Romans Agglo a délégué sa compétence transports et l'élaboration du PDU au Syndicat Mixte Valence Romans Déplacements

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> le PLH est élaboré par Valence Romans Agglo

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> les PLU sont élaborés par les communes

Toutefois, pour pousser l'intégration des enjeux du PCAET dans les politiques d'urbanisme, la fiche action n°4 «Outiller les communes pour la refonte de leur PLU» prévoit la diffusion d'un Vademecum à destination des communes. Ce guide de recommandations paraîtra début 2019 et proposera aux communes un ensemble de recommandations et de dispositions qui pourront venir alimenter leur réflexion et les différents documents constitutifs des PLU. Ce Vademecum comporte entre autres une fiche thématique sur les sujets de la trame verte et de la végétalisation.

Enfin, soulignons que les fiches actions 12 « Réintroduire la nature en ville » et 17 « Formaliser une politique santé environnement » comptent des dispositions en faveur de la réduction des ilots de chaleurs urbains et du développement de la végétalisation sur l'ensemble du territoire. Ces dispositions viennent compléter le plan d'action du Contrat vert et bleu du Grand Rovaltain dont VRA est partenaire. Ce contrat vise à préserver et restaurer les continuités écologiques du territoire.

En ce qui concerne les transports et mobilités, le Plan Climat s'est appuyé sur le Plan de Déplacements Urbains adopté par Valence Romans Déplacements en février 2016 (fiche action 55). En effet, le PDU déploie d'ores et déjà une stratégie de réduction de la part modale de la voiture et un programme d'actions complet de 53 actions sur la période 2016-2026 c'est pourquoi le PCAET a retranscrit uniquement l'essentiel du PDU dans ses différents documents constitutifs.

#### Impact des énergies renouvelables sur l'environnement

Plusieurs observations ont également porté sur les impacts des énergies renouvelables sur l'environnement et les paysages.

Cette préoccupation est partagée par Valence Romans Agglo qui a inscrit des dispositions spécifiques et ambitieuses dans les différentes fiches actions portant sur le développement des énergies renouvelables notamment la fiche action 44 « Eolien » et la fiche action 45 « Solaire photovoltaïque ».

Ces dispositions viennent compléter les éléments du SCoT qui a lui-même défini des recommandations poussées notamment en termes d'enjeux paysagers et fixe des objectifs de qualité paysagère.

En particulier, Valence Romans Agglo et le SCoT du Grand Rovaltain considèrent que le développement de l'éolien et de l'énergie solaire doit être encadré. D'après, le Document d'Orientation et d'Objectif du SCoT, ce développement doit respecter les conditions suivantes :

- une qualité esthétique et architecturale permettant une intégration satisfaisante et harmonieuse dans leur environnement et le grand paysage ;
- une compatibilité avec les enjeux agricoles, naturels et patrimoniaux au regard des usages du sol et du fonctionnement écologique du site. »

Des projets ne respectant donc pas les enjeux locaux (environnementaux, paysagers, agricoles et économiques) ne pourront donc pas voir le jour, c'est le cas par exemple de projets éoliens à proximité de secteurs paysagers à forts enjeux ou encore de secteurs sous AOC viticole.

Concernant l'énergie solaire, Valence Romans Agglo priorise le déploiement du photovoltaïque en toitures et en ombrières plutôt qu'au sol mais l'agglomération se félicite de l'engagement visionnaire de la Chambre d'Agriculture sur le projet agrivoltaïque du site de la ferme expérimentale d'Etoile Sur Rhône (SEFRA) que nous souhaitons accompagner car nous sommes persuadés qu'il s'agit là d'une solution pertinente pour certaines situations permettant de combiner production agricole et énergétique et c'est là bien le sens des propos du Plan Climat. Pour accélérer le développement de l'énergie photovoltaïque, l'initiative Voisiwatt a été créée en 2017 avec le soutien de Valence Romans Agglo.

Concernant la filière bois-énergie, Valence Romans Agglo considère également que son développement doit respecter les enjeux environnementaux et paysagers. Dans ce cadre, le PCAET fixe les recommandations suivantes dans son diagnostic territorial, recommandations qui complètent la fiche action 48 « Bois énergie » :

- Eviter au maximum l'exploitation de peuplements jusqu'alors peu ou non exploités ;
- Conserver de façon systématique un minimum de bois mort au sol pour éviter un trop grand appauvrissement en matière minérale et organique des sols forestiers;
- Conserver des vieux arbres et des ilots de senescence ;
- Limiter les interventions en forêt (augmentation des durées de révolution), leur mécanisation et les impacts sur le sol ;
- Diversifier les peuplements, en espèce et en âge ;
- Proscrire l'introduction d'espèces exotiques. »

En complément et pour atténuer la pollution due au chauffage au bois, Valence Romans Agglo a créé le fond air bois en 2016 avec le soutien de l'Etat afin d'aider les particuliers souhaitant renouveler leurs anciens appareils de chauffage au bois, type foyer ouvert, à l'origine d'émissions de particules sur le territoire.

#### **Agriculture**

Plusieurs observations ont été formulées sur l'articulation des enjeux agricoles avec le PCAET.

Le projet de Plan Climat soumis à la consultation du public intègre un volet agricole ambitieux. Tout comme pour les politiques d'aménagement et de transport, pour ne pas reprendre la totalité de ces politiques, le volet agricole repose en grande partie sur l'articulation des différents documents de planification notamment le SCoT, le SAGE mais également la charte agricole et forestière de Valence Romans Agglo réunissant plus d'une quarantaine de partenaires.

Une attention particulière sera donc portée à la cohérence dans le temps des documents sectoriels notamment lors de l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

En complément, nous précisons que Valence Romans Agglo s'attachera à ne pas opposer les différents modes d'agriculture mais bien à associer l'ensemble des agriculteurs tout en accompagnant leur transition notamment pour le développement de l'agri tourisme et des circuits courts et pourra s'appuyer sur les dispositifs existants le cas échéant.

#### Annexe 1

#### Oui aux énergies renouvelables, non à la dégradation de notre cadre de vie !

La société Kallista Energy soutenu par un fond d'inestissement veut construire un parc éolien industriel sur les collines « des Berchets » et de « Givaudon » en limite des communes de Barcelonne, Montvendre et de La Baume. Ces sites, situés à égale distance entre les châteaux de la Baume et Barcelonne, appartiennent à une dizaine de propriétaires privés ainsi qu'à la commune de La Baume. Ils sont identifiés comme zone défavorable dans le plan de développement départemental éolien. Ces lieux pourraient offrir à toute la plaine valentinoise un panorama avec 8 éoliennes de 150 m de haut placées à 600 m d'altitude ainsi que des routes d'accès de 6,5 à 10 mètres de larges.

Les premières habitations se trouvent à la limite des 500 mètres réglementaires en France, pays où la norme est la moins sévère. En Allemagne, cette distance est portée à 1,5 km pour limiter les effets nocifs des infra-sons inaudibles sur les organismes.

L'association "SAUVONS LA RAYE" a demandé par lettre recommandée à la société Kallista Energy, via son PDG, de reconsidérer le projet suite aux votes négatifs de 2 Mairies sur les 3 concernées. Aucune réponse en vain depuis plus de 2 mois. En effet, le promoteur pourrait se risquer à soumettre le projet au préfet, contre l'avis des municipalités ou inter-communautés concernées. L'association "SAUVONS LA RAYE" a été reçu avec intérêt par Madame la députée, Messieurs les maires de Crest et de Chabeuil. Seul le maire de Valence et président de l'inter-communauté n'a pas jugé bon d'échanger sur ce dossier. Nous ne perdons pas espoir !

Les votes "contre ce projet" des municipalités de Barcelone et tout récemment de La Baume Cornillane n'ont pas décidé le conseil municipal de Montvendre à se prononcer. Ce dernier se retranche derrière les déclarations d'intention de l'Agglomération qui privilégie le développement du photovoltaïque .. pour l'instant..! Pourquoi Montvendre a-t-elle tant de difficulté à se solidariser avec ses voisines? ...

Plus largement, La Raye est considéré comme secteur d'un grand intérêt écologique et biologique (classé Znieff de types 1 et 2), située au pied du parc naturel régional du Vercors dont la mission est de mettre en valeur et protéger nos territoires. Comment des éoliennes de 150 m de haut pourraient-elles s'intégrer dans ce cadre de vie ?

Au nom-du lobby des éoliennes doit-on enterrer à perpétuité 1500 tonnes de béton, plus 40 tonnes de fer par socle, déboiser et défoncer pour bitumer de larges routes, planter des pylônes avec transformateurs et lignes Hautes Tensions , bouleverser l'hydrologie, la faune, la flore et tout un éco-système?

Par nature, l'éolien est une énergie intermittente et produit 1 jour sur 4 dans nos régions donc sans intérêt vis-à-vis du prix environnemental à payer. Pour remplacer le nucléaire, devons-nous couvrir la France de 300.000 éoliennes et relancer des centrales thermiques ? Par ce choix, L'Allemagne

avec ses centrales à charbon et l'Italie avec ses centrales à gaz rejette 10 fois plus de CO2 que nous!

Devons-nous soutenir la filière éolienne subventionnée par un prélèvement sur notre facture EDF (taxe CSPE) ? Qui payera la facture le jour venu le démantèlement ?...

"SAUVONS LA RAYE" est en contact régulier avec "SAUVONS LEONCEL" et suit l'implantation d'autres projets éoliens drômois.

**Dans la concertation,** développons la mixité des énergies renouvelables en s'appuyant sur le caractère de chaque territoire identitaire. Notre mission est de soutenir les solutions alternatives, une meilleure maîtrise des consommations, des innovations plus protectrices de notre cadre de vie et de notre santé.

La Raye est menacée par ce projet industriel qui se traduirait par un désastre écologique et touristique. Nous avons besoin de tous pour apporter les bonnes réponses à nos nombreuses questions. Si vous souhaitez apporter la vôtre, n'hésitez pas à signer notre pétition (www.change.org/p/sauvons-la-raye-et-les-contreforts-du-vercors)

Merci aux Chabeuillois et Associations qui ont relayé ou relayerons notre message de démocratie participative fort d'une pétition de 2800 signatures.

Facebook: <a href="https://fr-fr.facebook.com/SauvonsLaRaye">https://fr-fr.facebook.com/SauvonsLaRaye</a>

Frédéric Imbert pour l'association "Sauvons la Raye".

#### Annexe 2



#### PROJET DE CONSIGNE DE BOUTEILLES EN VERRE EN DROME/ARDECHE

#### LE PROJET

Il s'agit de créer un nouveau service de collecte et de lavage des bouteilles en verre utilisées par les producteurs de jus de fruits, de bière et de vin du territoire. Le consommateur rapporte la bouteille au point de vente après usage. Elle est alors collectée, lavée puis revendue au producteur pour qu'il la réutilise.

#### LES OBJECTIFS

- Réduire les dépenses énergétiques liées au traitement du verre
- Promouvoir l'agriculture locale et la consommation en circuit court
- Sensibiliser les citoyens à la réduction des déchets
- Créer 7 à 10 emplois locaux dont 5 à 7 en entreprise d'insertion

#### LA STRUCTURE PORTEUSE

L'association LOCAVERRE a été créée à Romans en novembre 2017 pour porter le projet. Elle est composée de structures et de personnes impliquées à tous les niveaux de la filière de consigne. Citoyens consommateurs, producteurs, magasins et partenaires locaux de l'ESS sont représentés au sein de son conseil d'administration.







#### **CONTEXTE ET ENJEUX**

L'idée de relancer la consigne sur notre territoire est née dans le cadre de la première soirée **Start Up de territoire** à Romans le 2 février 2016. Le projet s'est accéléré en 2017 avec la mobilisation d'une chargée de projet, la création de l'association porteuse et **l'obtention de soutiens financiers** de la part de Leader, La Direccte, France Active, Arche Agglo et le SYTRAD pour financer la phase d'étude de faisabilité qui s'est terminé en juin 2018 puis la phase de montage et de démarrage de l'activité.

Nous avons rencontré d'autres acteurs de la consigne déjà opérationnels dans le Jura, en Provence et en Bretagne, parmi les 60 projets qui émergent en France.

Nous avons réalisé **une étude de marché** qui a permis de vérifier l'adhésion massive des producteurs, des magasins et des

Table of the second of the sec

consommateurs au retour de la consigne en Drôme/Ardèche. Le territoire offre un potentiel de **15 millions de bouteilles produites et consommées localement** (2M jus de fruits, 1M bière, 13M vin) A ce jour **70 % des producteurs de jus de fruit et de bière se disent intéressés par la consigne** et déjà une **vingtaine de vignerons**.

L'étude de faisabilité démontre que la rentabilité économique de l'activité se situe à moins de 10% du potentiel du marché (1,2M de bouteilles lavées/an). Cette nouvelle offre de service s'avère donc particulièrement pertinente et fait preuve de son **caractère innovant** en répondant à une demande forte du territoire et à un besoin à ce jour insatisfait.

#### **PROPOSITION 2018-2020**

#### FINALISER LE MONTAGE ET EXPERIMENTER L'ACTIVITE EN SITUATION REELLE 2018-2019

Faire appel à une mission d'expertise pour valider les hypothèses techniques, procéder aux devis et valider les process de lavage.

Acquérir les équipements et installer l'activité dans un espace de 250 m2 loué par ARCHER à Serves/Rhône. Cibler 25 producteurs et 12 magasins et tester les différents schémas organisationnels possibles.

Devenir « Entreprise d'Insertion »

Recruter le technicien encadrant et les premiers

agents polyvalents de collecte, de tri et de lavage.

#### DEPLOYER L'ACTIVITE SUR TOUT LE TERRITOIRE DROME/ARDECHE 2019-2020

Augmenter la couverture du territoire en s'appuyant sur des partenaires de l'ESS de la moitié Sud pour la collecte et le stockage tampon des bouteilles. Etudier l'installation d'une  $2^{\grave{e}me}$  centrale de lavage au Sud.

Animer des réunions publiques d'information par territoires.

#### CAPITALISER POUR FAVORISER L'ESSAIMAGE EN REGION AUVERGNE RHONE-ALPES (DES 2018)

Capitaliser sur les différents process de lavage par filière (jus, bière, vin) et modéliser l'activité sur le plan technique, économique et organisationnel.

Contribuer à la création d'un réseau régional affilié au réseau national (Réseau Consigne), Accompagner les porteurs de projet voisins dans une logique de transfert d'expérience.



Le projet vient d'être récompensé par le Minsitère de la Transition écologique et solidaire lors du concours Mon projet pour la Planète sur 477 projets sélectionnés

#### **PARTENAIRES**















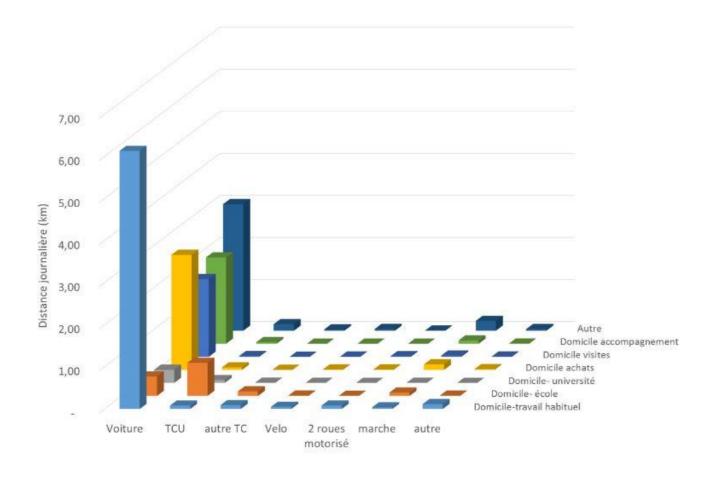






CONTACT PROJET:

#### Annexe 3





### Pôle développement des Territoires

Réf. BC

**Dossier suivi par :** Bertrand CHAREYRON Tél.: 04.75.82.40.00

#### Siège social

95 avenue Georges Brassens CS 30418 26504 BOURG-LES-VALENCE Cedex Tél.: 04 75 82 40 00 Fax: 04 75 42 85 76

accueil@drome.chambagri.fr

#### Annexe 4

#### **Monsieur Lionel BRARD**

Valence Romans Agglo
Direction Transition Energétique Air
& Climat
1 Place Jacques Brel
26000 VALENCE

Bourg-lès-Valence, le 12 octobre 2018

Objet : Projet de PCAET de Valence-Romans-Agglo

#### Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre 2018 nous invitant à émettre nos remarques sur le projet de Plan-Climat-Air-Energie-Territorial actuellement soumis à consultation publique.

Aussi, après examen des nombreux points abordés par ce document, un certain nombre d'entre eux intéressent directement l'activité agricole et appellent une réponse circonstanciée de notre part.

# SUR LES ORIENTATIONS VISANT A LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU (fiche action $n^{\circ}13$ )

#### > S'agissant des restrictions d'irrigation

Concernant les ressources en eau utilisées, il est important de faire la distinction entre les ressources en déficit quantitatif qui sont classées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) et les ressources en eau qui ne sont pas en déficit quantitatif (Rhône, Isère, Bourne). Seules les ressources en eau classées en ZRE feront l'objet d'une révision des autorisations et les prélèvements seront gérés par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC porté par le SYGRED) via une autorisation Unique Pluriannuelle (AUP).

#### S'agissant d'accompagner les agriculteurs vers des cultures plus économes en eau

Dans le contexte du réchauffement climatique, il faut bien avoir conscience que les besoins en eau vont augmenter pour toutes les productions. Cela veut dire que certaines productions qui sont peu ou pas irriguées actuellement vont avoir besoin d'irrigation. C'est notamment le cas pour certaines cultures fouragères et des plantes à parfum, aromatiques et médicinales cultivées sur votre territoire.

D'un point de vue socio-économique, sur nos territoires, l'irrigation est un facteur permettant de maintenir des exploitations viables et de se diversifier.



#### **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Établissement public loi du 31/01/1924 Siret 18261001400025 APE 9411Z www.synagri.com/drome

#### > S'agissant du développement des retenues de substitution

Nous sommes d'accord sur le fait qu'il est intéressant de stocker l'eau en période de hautes eaux. Par contre, il nous semble difficile de coupler la problématique inondation avec l'irrigation (la stratégie territoriale parle effectivement de stocker « en période d'excédent de précipitation » ; voir p.20). Tout d'abord pour des raisons financières avec la nécessité d'étanchéifier les réserves si on veut qu'elles aient une vocation pour l'irrigation. De plus, la notion de temporalité joue un rôle important car les retenues multi usages doivent être en pleine capacité lors des besoins agricoles et vides lors des périodes de crues.

## SUR LES ORIENTATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

Consciente des enjeux liés au changement climatique, la Chambre d'agriculture souscrit à l'objectif général de développement des énergies renouvelables tel qu'évoqué dans l'axe stratégique n°3 (Stratégie territoriale, p.23). Toutefois, certaines de ces sources d'énergie sont susceptibles de s'implanter dans l'espace agricole et nécessitent par conséquent une vigilance particulière.

#### S'agissant du développement de l'éolien (fiche action n°44)

Nous souhaitons rappeler ici que l'identification de nouveaux sites éoliens doit se faire en tenant compte des enjeux agricoles du territoire. Ce point implique d'éviter l'implantation des parcs éolien dans les secteurs sous AOC viticole. En effet, la valorisation d'un cru viticole reste tributaire de la notoriété acquise au fil du temps, et, par voie de conséquence, de l'image de ces productions auprès du grand public. Dans ces conditions, l'implantation de parc éolien au cœur de périmètre d'appellation apparait susceptible de compromettre ces productions.

Une même vigilance doit être observée sur les espaces dotés d'équipements agricoles incompatibles avec la présence des ouvrages (ex : pivot d'irrigation).

Enfin, et en tout état de cause, le positionnement des ouvrages doit veiller à respecter la configuration du parcellaire afin, d'une part, de limiter les configurations gênantes d'exploitation, et, d'autre part, de minimiser les chemins de déserte nécessaires à leur entretien. Une vigilance particulière doit aussi être observée dans les parcs d'élevage, afin de limiter les risques de dispersion du troupeau lors des interventions.

Ces éléments pourraient donc être utilement listés dans les contraintes décrites en page 97 du diagnostic territorial.

#### > S'agissant du développement du solaire photovoltaïque (fiche action n°45)

Un autre axe du programme d'action consiste à développer l'énergie solaire photovoltaïque.

Pour ce qui concerne les installations au sol, nous sommes opposés à l'implantation de ce type de structure sur des terres agricoles, et ce, en raison de leur nature fortement consommatrice d'espace. Cette position est constamment défendue depuis notre délibération en session datée du 15 septembre 2009, et partiellement retranscrite dans le *Document-cadre Photovoltaïque* élaboré par les services de l'Etat courant 2010.

Nous nous inscrivons donc en faux avec les développements figurant en page 175 du rapport environnemental, lesquels, bien que préconisant la « *vigilance sur la mobilisation de terres agricoles* », n'envisagent pas moins cette possibilité dans les cas où la production se ferait en « *multi usage* », et permettrait « *à l'agriculteur de se maintenir sur ses terres (source de financement pour la pérennisation de l'agriculture)* ». Nous considérons à l'inverse que la pérennisation de l'agriculture doit être prioritairement assurée par la production agricole, et non par la mise en concurrence des espaces productifs avec la production d'électricité.

Conscients toutefois des enjeux liés à cette question, nous souhaitons attirer votre attention sur l'expérimentation que nous menons actuellement sur le site de la ferme expérimentale d'Etoile-sur-Rhône (SEFRA), destinée à démontrer la possibilité technique de conduire une culture arboricole sous des ombrières PV inclinables.

En revanche, nous sommes favorables au développement du PV sur toiture de bâtiments agricoles, sous réserve qu'il ne s'agisse pas de réaliser des bâtiments « prétextes » concourant au mitage de l'espace agricole.

#### > S'agissant du développement de la méthanisation (fiche action n°49)

A la différence des installations photovoltaïques au sol, les unités de méthanisation peuvent se situer dans le prolongement de la production agricole, et, de ce fait, régulièrement s'implanter dans l'espace rural (voir, à ce titre, l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime).

Aussi, nous souscrivons à l'objectif de « mobilisation du secteur agricole » visé par le projet de PCAET, à condition cependant que les projets dont l'implantation est envisagée en zone agricole soient de véritables projets agricoles. La vérification de cette condition passe à notre sens, par l'examen de plusieurs critères :

- Premièrement, le projet doit être porté par des agriculteurs participant à plus de 50% au capital des structures porteuses ;
- Deuxièmement, l'approvisionnement du méthaniseur doit provenir en majorité de matière organique d'origine agricole ;
- Enfin les digestats doivent, le cas échéant, faire l'objet d'un plan d'épandage.

Nous attendons donc que cette analyse soit menée lors de l'examen ultérieur des projets de méthanisation agricole portés sur le territoire.

#### **SUR LES AUTRES DISPOSITIONS DU PROGRAMME D'ACTION**

#### S'agissant du développement d'un tourisme durable (fiche action n°79)

Le programme d'action souhaite organiser la « promotion d'une offre agrotouristique permettant de mettre en avant la filière bio et les circuits courts ».

A cette fin, nous souhaitons insister sur la nécessité de ne pas opposer les agricultures biologique et conventionnelle, qui, chacune à leur manière, peuvent contribuer aux objectifs de durabilité poursuivis par le PCAET. Par ailleurs, nous souhaitons souligner le travail réalisé par « Bienvenue à la ferme », marque déposée par les Chambres d'agriculture, et œuvrant depuis de nombreuses années en matière d'agritourisme. Nous comptons par conséquent que le PCAET s'appuie sur cette structure pour mettre en œuvre la fiche action n°79.

De même, nous attirons votre attention sur le travail mené actuellement sous l'égide du Conseil départemental dans le cadre d'un comité de pilotage multipartenarial dédié à la question de l'agritourisme. Des rapprochements avec le travail réalisé par cette structure nous apparaissent donc nécessaires.

#### > S'agissant de la fiche action 80

Nous constatons que l'une des actions envisagée consiste à développer

- « l'approvisionnement local bio pour les cantines et la restauration collective », avec
- « appel à projet pour l'agriculture biologique ». Une nouvelle fois, nous insistons ici sur la nécessité de ne pas opposer les types d'agriculture, qui toutes peuvent concourir aux objectifs du PCAET.

Il serait également pertinent de cibler les actions menées par le réseau *Agrilocal*, structure du Conseil départemental œuvrant sur le thème de l'approvisionnement local depuis de nombreuses années.

\* \*

En vous priant de bien vouloir prendre en considération nos remarques, nous vous prions de croire, Monsieur, à notre sincère considération.

La Présidente

**Anne-Claire VIAL** 

#### Annexe 5

# Consultation publique sur le Plan Climat, Air, Energie Territorial (PCAET) de l'Agglomération Valence Romans

(17 septembre - 17 octobre 2018).

#### Position de France Drôme Nature Environnement

L'Agglomération Valence Romans (l'Agglo) vient d'adopter son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). La consultation publique sur ce PACET engagée depuis le 17 septembre se conclut le 17 octobre et Frapna Drôme Nature Environnement exprime ci-après sa position.

Au cours de l'élaboration du PCAET, la FRAPNA Drôme n'a participé d'aucune manière à l'orientation globale ou à la prise de décision.

La FRAPNA Drôme est conduite à exprimer ses grandes inquiétudes et réserves par rapport à la pertinence et l'efficacité de ce plan, de ce qu'il prévoit et, surtout, de ce qu'il ne prévoit pas.

Nous partageons le diagnostic : le réchauffement climatique est déjà en cours et risque de s'accélérer, l'air est sérieusement chargé de particules fines et toxiques, l'eau est lourdement chargée de pesticides et d'engrais, le bilan énergétique du territoire est extrêmement négatif et la biodiversité recule d'une façon dramatique.

Il est donc grand temps d'agir pour stopper et inverser ces tendances. Les actions du PCAET devraient s'inscrire dans ce contexte.

Loin de respecter les priorités de « Eviter, Réduire, Compenser », le PCAET proposé ne prévoit aucunement « d'Eviter » puisque notamment dans le domaine des transports, l'orientation du modèle « tout voiture » est confortée, rien ou très peu de propositions et d'actions sont consacrées à « Réduire » et la plupart des actions proposées vise la « compensation ». Autrement dit le PCAET n'entend nullement réduire les pollutions (dioxyde de carbone, gaz à effet de serre, NOx), assume, voire prône le développement ou en tous cas ne s'oppose pas aux politiques actuelles sur le chauffage des bâtiments, les activités économiques et les transports et propose quelques actions pour « compenser » la « fuite en avant » qu'il préconise, en développant par exemple des énergies renouvelables.

Les thèmes du PCAET sont débattus par les institutions publiques, dont l'Agglo, depuis de longues années et ont fait l'objet de maintes déclarations, schémas et plans. Force est de constater qu'en 2018, le bilan des actions entreprises pour la lutte contre le réchauffement climatique et pour la préservation de la nature et l'environnement n'est pas positif ; d'ailleurs aucun des documents produits par l'Agglo ne présente de bilan par rapport à des années antérieures (comparaison entre 2017 et 2007, par exemple).

# En ce qui concerne l'appréciation globale du PCAET, nous posons d'abord trois remarques globales :

 Dans une vision véritablement écologique, c'est-à-dire prenant en compte tous les facteurs majeurs et leurs interdépendances, il y a au moins trois domaines qui ont des impacts forts,

- voire fondamentaux, sur les équilibres de la nature et de notre vie, domaines que le PCAET aurait dû inclure d'une manière approfondie dans ses analyses et plans : l'évolution de la production d'énergie (notamment nucléaire / renouvelables), l'évolution du traitement des déchets et la situation hydrologique de notre territoire.
- Le PCAET se focalise prioritairement sur les objectifs à l'horizon de 2025, mais il ne peut le faire que dans une vision à long terme, donc à l'horizon 2050; en effet s'il n'y a pas d'évolutions substantielles et décisives jusqu'en 2025, les objectifs affichés pour 2050 seront irréalistes et sans signification,
- Le PCAET ne présente pas clairement les financements mis en œuvre pour l'atteinte des objectifs visés et sans les financements nécessaires les objectifs affichés resteront des vœux pieux.

#### Le PCAET s'articule autour de deux axes et objectifs principaux :

- Diminuer les consommations énergétiques,
- Augmenter les productions d'énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles.

# En ce qui concerne les consommations énergétiques principales,

Nous constatons que:

- Pour le secteur résidentiel, l'objectif affiché d'une diminution de moins de 4% est très modeste, d'autant que l'Agglo dispose des compétences nécessaires pour agir dans ce domaine ; mais il est clair que, si l'essentiel des coûts reste à la charge des propriétaires privés, l'évolution dans ce domaine restera limitée à ceux qui en ont les moyens.
- L'essentiel des diminutions des consommations énergétiques prévues par le PCAET se situent dans le domaine des transports, de personnes et de marchandises; en octobre 2018, nous considérerons que les objectifs affichés dans le PCAET sont modestes, voire inexistants. Pourtant l'agglomération dispose de la compétence « activités économiques » sur tout son territoire et pourrait mettre en œuvre une politique de réduction des mobilités Domicile -Travail. L'agglomération dispose également de possibilités d'actions en matière de cofinancement des infrastructures routières de transport et depuis peu d'activités aéroportuaires. Le « tout routier » que prône l'Agglomération est totalement contradictoire avec le diagnostic du PCAET. L'Agglomération assure aussi la maîtrise d'ouvrage de la ZAC intermodale de Mauboule et de la Motte (Voie d'eau (le Rhône), Réseau ferré, Réseaux routiers) et pourtant la plupart des activités économiques autorisées à s'implanter sur cette vaste Zone Intermodale n'ont aucun besoin de cette intermodalité. L'exemple de cette ZAC intermodale illustre bien l'absence de volonté d'agir pour des transports multimodaux (autres que routiers!).
- Dans les autres secteurs (tertiaire, industrie, agriculture) les diminutions de consommations d'énergie dépendent essentiellement des acteurs privés qui opèrent dans des marchés concurrentiels,

# En ce qui concerne l'augmentation des productions d'énergies renouvelables

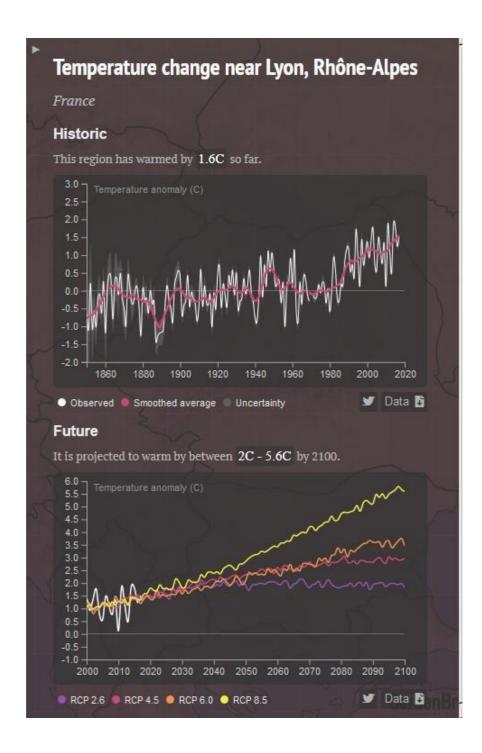
Pour ces secteurs pour lesquels le PCAET prévoit des actions significatives à l'horizon de 2025, nous constatons que :

• Pour le secteur bois énergie rien n'est dit sur la compatibilité de l'évolution de cette filière avec la préservation des environnements, air, climat, sols, eaux, forêts. Le récent Rapport du Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) conclut à l'absolue nécessité, compte tenu des urgences climatiques d'abandonner la filière « bois – énergie ».

- Pour le secteur photovoltaïque, censé procurer le gros des augmentations d'énergies renouvelables, toutes les grandes questions restent en suspens : financements, réseaux de stockage et de transmission, production des panneaux (consommation d'énergies et matières, déchets, transports des produits) ; mais là encore, les conditions du secteur seront fixées au plan national voire par l'industrie privée, largement à l'étranger.
- En ce qui concerne la géothermie, le projet FONROCHE pourrait entrer dans sa phase de « recherche » mais son avenir est à l'heure actuelle imprévisible.
- Pour le développement de la méthanisation, il est essentiel d'examiner quels seraient les impacts de ce développement sur l'agriculture. Ceci vaut globalement à ce qui dans le PCAET est appelé "biomasse énergie".

#### En conclusion, Frapna Drôme Nature Environnement,

• Partage le diagnostic du PCAET de Valence Romans Agglo mais demande à ce qu'il soit actualisé avec les conclusions du dernier GIEC et diffusé à toute la population : Le graphe de CARBONBRIEF (https://www.carbonbrief.org/mapped-how-every-part-of-the-world-has-warmed-and-could-continue-to-warm) ci-après montre l'importance du changement climatique qui impacte déjà le territoire :



- Préconise l'analyse de l'échec des actions précédentes : La courbe de l'élévation des températures sur notre territoire montre une augmentation de la température constante depuis 1980, malgré les avertissements lancés à la suite des différents GIEC, malgré la multiplication des plans et annonces qui se sont succédés à tous les niveaux du territoire. L'échec des actions précédentes demandent à être analysé d'urgence pour pouvoir produire un nouveau programme qui développe enfin une certaine efficacité. En l'absence, le PCAET de Valence Romans Agglo reproduit à l'identique les erreurs précédentes et ne permet pas d'espérer un quelconque changement de trajectoire pour notre territoire.
- Demande la prise en compte des derniers travaux des climatologues : La situation décrite dans le diagnostic du PCAET est très inquiétante. Cependant, les scénarii proposés s'appuient sur des modèles climatiques qui supposent une relation quasi-linéaire entre les émissions de CO2 et l'augmentation de la température. Et la réalité pourrait être bien pire si ces scénarii se révélaient être obsolètes : en effet, des climatologues mènent des travaux qui leur permettent d'affirmer

que le réchauffement en dépassant un certain seuil pourrait s'autoalimenter en activant des éléments déclencheurs qui augmenteraient eux-mêmes la température dans un effet domino (source : https://reporterre.net/Le-scenario-qui-effraie-les-climatologues). Si le débat d'expert dépasse notre compétence concernant les modèles climatiques, le PCAET devrait prendre en compte ces différentes thèses pour exposer une situation actualisée avec le maximum d'objectivité et une conscience encore accrue de l'urgence.

- Espère une action prioritaire transversale dans toute l'organisation : Notre association constate aussi un effet domino concernant les atteintes à l'environnement sur notre territoire qui viennent renforcer en spirale toutes les urgences écologiques en interdépendance. Au centre de cette dynamique destructrice, le mythe d'une urgence économique prioritaire qui ne pourrait se développer qu'en consommant toujours plus de ressources naturelles. Une remarque relevée dans le diagnostic local du PCAET de l'agglomération de Valence-Romans résume bien la situation sur ce territoire et sur nos départements : Dans son discours politique et ses documents de planification, VALENCE ROMANS AGGLO n'a pas encore cherché à formaliser une transition de son économie vers des activités respectueuses de l'environnement. En assistant aux différentes commissions consultatives du territoire, les représentants de notre association confirment cette incohérence avec des politiques et actions qui n'intègrent pas le développement durable (voir dernier paragraphe de cette conclusion). Les responsables politiques de l'agglomération concernés par ce PCAET, proposent dans ce document quelques actions démontrant une conscience de l'urgence à agir pour l'environnement et le climat, mais continuent à promouvoir des projets qui vont à l'encontre de cet objectif. Les plans mis en place ne permettent pas de changer notre trajectoire, ils tentent de masquer une organisation de notre territoire qui est destructrice pour l'environnement et le climat. Le bilan entre actions de remédiation et destructions reste très négatif avec une tendance à l'auto-alimentation. L'atteinte prochaine d'un point de non-retour est probable. Ces responsables contribuent ainsi à faire tomber la suite des dominos menant non-seulement à dégrader l'environnement, mais pire, à installer à long terme une spirale qui s'autoalimente : perte des sols naturels, perte de la biodiversité, dégradation du climat, pollution de l'air, dégradation des aquifères...
- le territoire alors que son diagnostic met en évidence l'impérieuse nécessité d'agir et d'agir de toute urgence. Les actions inscrites au PCAET ne peuvent pas limiter la « fuite en avant » actuelle : consommation d'énergies fossiles, consommation énergétique des bâtiments et notamment du parc de logements anciens, développement d'activités économiques polluantes, poursuite de projets d'infrastructures pour favoriser le « tout voiture », artificialisation des sols, dégradation de la qualité de l'air, dégradation de la qualité des eaux, atteinte à la biodiversité, poursuite de consommation d'espaces excessive par les plans d'urbanisme, absence de politique de « verdissement des « villes centres ». Ainsi, Frapna Drôme Nature Environnement constate que les actions inscrites n'ont pour objet que de tenter de compenser les impacts négatifs constatés sur le changement climatique et sur la biodiversité sans changer l'organisation. De plus, notre association note que ce PCAET ne fait l'objet d'aucun plan de financement précis.
- **Demande un PCAET qui dessine un territoire durable.** En oubliant le concept de développement durable, notre territoire régresse au siècle précédent. Pour mémoire, la méthode d'appréciation de l'intégration du développement durable dans les politiques et actions s'appuie sur 4 piliers : développement économique, préservation de l'environnement, solidarité sociale et gouvernance.

*Economie et préservation de l'environnement :* Aux Etats-Unis, des spécialistes calculent le coût du dérèglement climatique. De même, les récentes catastrophes subies par le département de l'Aude commencent à être évaluées économiquement. Aucun projet qui affirme viser le

développement économique ne doit donc plus contribuer à détruire l'environnement. Pourtant, sur le territoire, la liste des projets opposant l'économie et l'environnement continue à s'allonger ... Le PCAET doit encadrer désormais tous les projets et rappeler les hypothèses qui les valident comme durables.

Solidarité sociale: Pour faire face à une situation de crise et continuer à envisager un avenir enviable sur notre territoire, il faut qu'un plan d'action pour le climat renforce la solidarité pour que notre société ne sombre pas dans la violence. Dans ce PCAET, les projets permettant à des grandes sociétés de développer leurs bénéfices aux frais de la collectivité sans efficacité doivent être abandonnés (Géothermie Fonroche). Le plan doit engager de vraies mesures en direction des plus défavorisés (financement à la rénovation énergétique, gratuité des transports publics.) Gouvernance: un plan climat qui induit un vrai changement dans notre organisation locale demande un partage des responsabilités et donc une gouvernance ouverte. Notre association déplore que ce PCAET soit le fruit d'un travail de techniciens qui n'a pas fait l'objet, ni de communication, ni d'animation en direction de la population, ni d'ouverture dans sa gouvernance. Cette consultation, à laquelle nous répondons aujourd'hui, peut-elle être réellement considérée comme suffisante? Pourtant, dans les temps de crise qui vont inévitablement survenir, si nous ne renforçons pas prioritairement la démocratie à tous les niveaux institutionnels, notre société va se retrouver acculée à la mise en place de l'état d'urgence avec la privation des libertés.

#### Annexe 6

#### Consultation sur le Plan Climat Air Energie Territorial de Valence Romans Agglo

#### Contribution Sébastien GREHANT / GEG / 17 octobre 2018

GEG est acteur du Plan Climat Air Energie aux côtés de ROVALER et de SILABE pour la production d'énergie photovoltaïque sur une ancienne décharge de Portes-lès-Valence.

Le Plan Climat Air Energie traduit précisément les enjeux du territoire vis-à-vis du changement climatique, de la qualité de vie, de l'alimentation, ...

Plusieurs actions (10, 22, 35, 45...) nécessitent un réel engagement des acteurs (logement social, gestionnaires de patrimoine immobilier, y compris le patrimoine de la collectivité, promoteurs immobiliers d'entreprise, ...) pour acter dès à présent la prise en compte d'un surcoût nécessaire à l'accueil d'une production d'énergie sur les toitures des bâtiments, qui représentent une surface mobilisable considérable.

L'impasse sur cette mobilisation du patrimoine neuf, en particulier les entrepôts logistiques, bâtiments industriels consommateurs d'énergie, risque de ne pas permettre d'atteindre les objectifs de production.

La collectivité Valence Pays de Romans est un territoire dynamique sur le plan économique et qui peut (doit) imposer des objectifs ambitieux de qualité environnementale pour le bâti, les transports,

... qui constitueront le patrimoine de demain. Ce travail de définition des caractéristiques ambitieuses doit toutefois être réalisé avec la Région AURA, afin d'éviter l'apparition de distorsions économiques (surcoût du patrimoine construit) qui pourrait nuire à l'attractivité économique du territoire.

La mobilisation des acteurs économiques (actions 62, 65, 76) est une clé de la réussite pour atteindre les enjeux de réduction des consommations (consommations des processus industriels et des bâtiments mais également impact sur la mobilité et les déplacements).

On pourra reprocher aux fiches de ne pas rappeler le lien entre les objectifs globaux (réduction consommations, développement production énergies, ...) et le potentiel espéré pour chaque fiche action. Ce travail est détaillé par ailleurs dans le Plan Climat Air Energie.

«L'outil » ROVALER et les autres SEM (action 51) sont un outil performant d'identification et de valorisation des ressources locales de production d'énergie : photovoltaïque, éolien, biomasse, ... C'est une réussite à mettre à l'actif des collectivités qui en sont à l'origine. Le travail doit être poursuivi envers l'ensemble des collectivités potentiellement concernées par des projets éoliens (action 44) : l'accompagnement des élus (au-delà d'une simple sensibilisation), le partage d'expérience au-delà même du territoire de Valence Romans Agglo sont des facteurs clés de réussite de déploiement de projets éoliens dans la Drôme. Le déploiement éolien doit être réfléchi très en amont au niveau du Département voire de la Région pour déboucher sur un consensus, éventuellement via des règles d'intégration débattues et partagées par les parties prenantes.

Enfin, plusieurs actions proposant un déploiement d'informations ou d'outils pour enregistrer la présence d'espèces particulières (action 19 ambroisie, action 11 suivi de la biodiversité), la qualité de l'air (action 25 kit de mesure), ... bénéficieraient énormément de la mise en place d'un système d'information ouvert (plateforme web) pour déclarer des contacts, données, mesures, ... et en permettre une analyse et un traitement facilités. Cet aspect existe peut-être déjà ou en cours de développement. Dans la logique de l'action 11, une déclaration systématique sur une plateforme nationale pour tous les projets soumis à évaluation environnementale (étude d'impact environnementale) serait une mine d'information pour caractériser les évolutions de l'environnement face au changement climatique.